

OBSERVATOIRE MONDIAL DU SOUTIEN A L'AGRICULTURE ET A L'ALIMENTATION

NOTE METHODOLOGIQUE

Par

**Abdoul Fattath TAPSOBA
Matthieu BRUN**

25 novembre 2022

La présente Note méthodologique s'inscrit dans la mise en œuvre de l'Observatoire mondial du soutien à l'agriculture et à l'alimentation de la fondation FARM. Elle offre un cadre de comparaison pour différentes mesures de soutien à l'agriculture et à l'alimentation dans le monde, à partir d'indicateurs de méthodologies et de sources variées. La note a été préparée par Abdoul Fattath TAPSOBA (chef de projets à FARM et doctorant au CERDI) et Matthieu BRUN (directeur scientifique de FARM et chercheur associé à Sciences Po Bordeaux). Les opinions exprimées dans la note n'engagent que leurs auteurs.

Les auteurs remercient Jean-Christophe DEBAR, ancien directeur de FARM qui a initié le projet d'observatoire et beaucoup contribué à sa réalisation. Ils remercient également **le programme MAFAP** (Monitoring and Analysing Food and Agricultural Policies), **l'OCDE** (Organisation de coopération et de développement économiques) et la **BID** (Banque interaméricaine de développement) pour la mise à disposition des données indispensables au rôle de l'observatoire, ainsi que l'appui fourni pour mieux comprendre et comparer les indicateurs ainsi que leurs méthodologies de calcul.

Citation requise : Tapsoba, A. F. et Brun, M. (2022). Note méthodologique - Observatoire mondial du soutien à l'agriculture et à l'alimentation. Fondation FARM, Montrouge.

Sommaire

| | |
|--|----|
| 1. Synthèse : de quoi parle-t-on ? | 4 |
| 2. Les dépenses publiques de soutien à l'agriculture et à l'alimentation | 6 |
| ○ Définition de l'indicateur | 6 |
| ○ Construction de l'indicateur en trois étapes..... | 7 |
| 3. Le soutien des prix du marché (SPM)..... | 14 |
| 4. Le soutien total à l'agriculture et l'alimentation | 16 |
| 5. Références | 16 |
| Annexe..... | 17 |

1. Synthèse : de quoi parle-t-on ?

Trois indicateurs clés :

1. Les dépenses publiques de soutien à l'agriculture et à l'alimentation ;
2. Le soutien des prix du marché (écart entre le prix intérieur et le prix mondial, causé par des barrières tarifaires ou non tarifaires = mesure indirecte de la protection à l'importation) ;
3. Le soutien total à l'agriculture et à l'alimentation : dépenses publiques + soutien des prix du marché.

Les indicateurs utilisés sont exprimés en million de dollars courants États-Unis ou en pourcentage de la valeur de la production agricole.

Les sources : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Banque interaméricaine de développement (BID), Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (programme MAFAP, Monitoring and Analysing Food and Agricultural Policies).

Disponibilité des données :

- **44 pays à revenu élevé** : Australie, Bahamas, Barbade, Canada, Chili, Corée du Sud, Islande, Israël, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Royaume-Uni, Suisse, Trinidad & Tobago, UE 27, Uruguay, USA
- **36 pays à revenu intermédiaire (« émergents »)** : Afrique du Sud, Argentine, Belize, Bénin, Brésil, Bolivie, Chine, Colombie, Costa Rica, Équateur, Ghana, Guatemala, Guyane, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Jamaïque, Kazakhstan, Kenya, Mexique, Nicaragua, Ouganda, Paraguay, Pérou, Philippines, République dominicaine, Russie, Salvador, Sénégal, Suriname, Tanzanie, Turquie, Ukraine, Vietnam, Zimbabwe
- **8 pays à faible revenu** : Burkina Faso, Burundi, Ethiopie, Malawi, Mali, Mozambique, Rwanda, Zambie
- Les données sont disponibles de 1986 à 2021 suivant les sources. Les dernières mises à jour des données (2022) permettent d'obtenir une couverture suivant les pays, de 1986 à 2021 pour l'OCDE ; de 2004 à 2020 pour le programme MAFAP ; et 2006 à 2020 pour la BID.

Limites des indicateurs :

- Fiabilité des données.
- Données non harmonisées : données agrégées à partir de différentes sources.
- Couverture géographique limitée : l'Afrique du Nord, en particulier, est absente.
- Le mode de calcul du soutien des prix est trompeur. Une hausse temporaire des prix mondiaux peut laisser croire que le soutien des prix a été volontairement réduit. Or, si ce n'est pas le cas, il continue à avoir un impact sur la production et les échanges, car les agriculteurs sont assurés de garanties de prix si les cours retombent.

- Les indicateurs ne prennent pas en compte certaines dépenses en faveur de l'agriculture, qu'elles soient budgétaires (en France par exemple, soutien de l'État au régime social des agriculteurs) ou fiscales (aides aux biocarburants).
- Les indicateurs ne prennent pas en compte l'effet du taux de change. Une appréciation/dépréciation des taux de change par rapport au dollar États-Unis entraîne mécaniquement une augmentation/diminution des niveaux de soutien.
- Les indicateurs n'incluent pas les mesures réglementaires, comme l'obligation d'incorporation de biocarburants, la politique foncière, les labels, etc. Cependant, les obstacles non tarifaires sont en partie répercutés dans le soutien des prix du marché, dans la mesure où les restrictions d'importation sur un produit en font monter le prix intérieur par rapport au prix mondial.
- Enfin, les indicateurs ne tiennent pas compte de l'ensemble des prélèvements publics (fiscaux et autres) opérés sur le secteur agricole. Or, les impôts et taxes payés par les producteurs ou les filières agricoles compensent en partie le soutien qui leur est octroyé.

2. Les dépenses publiques de soutien à l'agriculture et à l'alimentation

○ Définition de l'indicateur

D'une manière générale, les dépenses publiques agricoles sont définies selon la Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP/COFOG). Elles concernent **l'ensemble des dépenses engagées par l'État pour atteindre les objectifs socioéconomiques du secteur agricole**. Toutefois, quand il faut mesurer ces dépenses, on dénombre de **nombreux d'indicateurs** produits par différentes institutions (OCDE, FAO, BID, Banque mondiale, ReSAKSS, etc.). Ils ne sont cependant pas **toujours comparables** en raison de méthodologies et d'objectifs différents.

Ces indicateurs comptabilisant les dépenses agricoles se distinguent à trois niveaux :

- Par la **définition du champ de l'agriculture**, qui peut être restreint à l'activité de production végétale et animale ou étendu à l'alimentation, à la sylviculture et à la pêche.
- Par le **degré d'analyse de la mesure**, qui peut être **agrégé**, sans détail sur la composition des dépenses publiques agricoles ; ou **désagrégé**, en renseignant le plus possible toutes les dépenses comptabilisées.
- Par la **portée géographique de l'indicateur**, qui peut être **large**, en couvrant un très grand nombre de pays (c'est le cas des indicateurs agrégés) ; ou **limitée** à quelques pays ou groupes de pays, mais avec une analyse détaillée sur la composition et les niveaux de dépenses publiques agricoles.

L'objectif de l'Observatoire est de suivre et d'analyser les soutiens publics à l'agriculture, dans ses différentes formes et composantes. De ce fait, seuls les indicateurs renseignant, les niveaux et la composition des dépenses publiques agricoles sont retenus. Il s'agit des **mesures que proposent l'OCDE, la BID et le programme MAFAP**. Cependant, chacune de ces mesures concerne un nombre limité de pays. Ainsi, l'OCDE traite de chacun de ses membres et de 12 économies émergentes, la BID calcule uniquement pour ses membres et le programme MAFAP¹ couvre 15 pays d'Afrique subsaharienne.

Dans l'objectif de couvrir un large échantillon de pays, **nous proposons un indicateur donnant une mesure comparable des dépenses publiques agricoles** dans les pays couverts par l'OCDE, la BID et le MAFAP. Cet indicateur est dénommé « **Dépenses publiques de soutien à l'agriculture et à l'alimentation (DPAA)** » et repose sur des équivalences ou des correspondances entre des systèmes de comptabilisation des soutiens agricoles. En effet, les méthodologies utilisées par ces trois institutions offrent une base de comparaison : l'OCDE et la BID s'appuient toutes les deux sur le [Manuel de l'ESP](#)

¹ Le programme MAFAP est une initiative de la FAO consacrée au suivi et à l'analyse des politiques agricoles et alimentaires

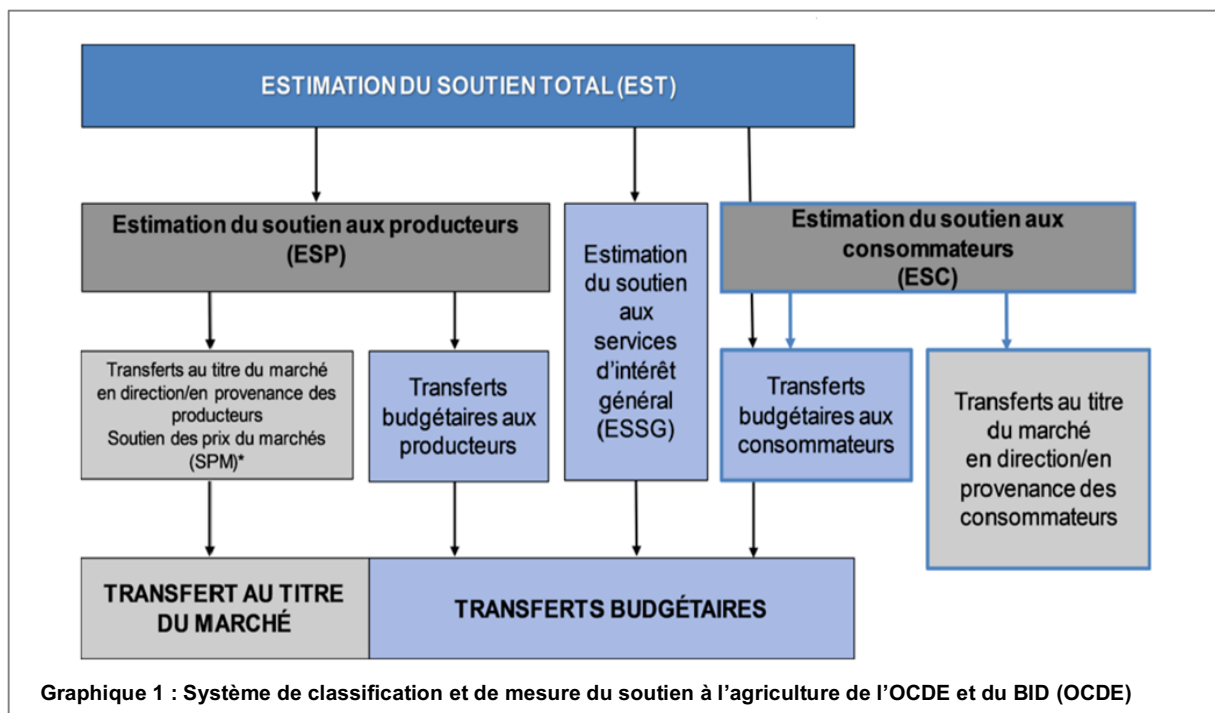
(méthodologie proposée par l'OCDE pour mesurer les soutiens agricoles) et le MAFAP ([Guide Méthodologique volume II](#)) s'inspire de cette dernière.

- **Construction de l'indicateur en trois étapes**

Nous proposons une démarche en trois étapes pour obtenir les Dépenses publiques de soutien à l'agriculture et l'alimentation (**DPAA**).

- **Étape 1 : calcul des DPAA à partir de la méthodologie de l'OCDE**

Premièrement, les soutiens à l'agriculture sont estimés à partir du système de comptabilisation qu'utilise l'OCDE (graphique 1). Les indicateurs fondamentaux de l'OCDE sont **l'Estimation du soutien aux producteurs (ESP)**, **l'Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)**, **l'Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)** et **l'Estimation du soutien total (EST)**. Chacun de ces trois indicateurs partiels (ESP, ESSG, ESC) contient une part de dépenses agricoles dans leur calcul, recouvrable directement à partir de l'EST. En effet, l'EST constitue selon l'OCDE (2019) « la valeur monétaire annuelle de tous les transferts bruts des contribuables et des consommateurs découlant des mesures de soutien au secteur agricole, déduction faite des recettes budgétaires associées, quels que soient leurs objectifs et leurs incidences sur la production et le revenu agricoles, ou sur la consommation de produits agricoles ». Il conjugue deux principales catégories de transferts : **des transferts au titre du marché et des transferts budgétaires** (graphique 1). **Les transferts budgétaires de l'EST constituent notre indicateur des dépenses publiques de soutien à l'agriculture et à l'alimentation (DPAA)**. Ils comprennent : **(i)** des transferts budgétaires versés individuellement aux producteurs ; **(ii)** des transferts budgétaires destinés aux consommateurs de produits agricoles de base ; et **(iii)** du soutien aux services d'intérêt général dont l'agriculture primaire est le principal bénéficiaire. **Ces transferts budgétaires de l'EST, renommés dépenses publiques de soutien à l'agriculture et à l'alimentation constitueront la base de référence pour la comparabilité avec les deux autres mesures de la BID et du MAFAP.**



- **Étape 2 : calcul des DPAA à partir de la méthodologie utilisée par la BID**

Au niveau de la BID, l'« [Agrimoniteur](#) » encadre le suivi et la mesure du soutien à l'agriculture. La mesure des soutiens agricoles s'appuie sur le même principe méthodologique que l'OCDE (à savoir le manuel de l'ESP). De ce fait, nous répétons le même exercice que précédemment avec l'OCDE et obtenons les DPAA ainsi que ses trois composantes.

- **Étape 3 : calcul des DPAA à partir de la méthodologie MAFAP**

La méthodologie du MAFAP s'inspire de celles de l'OCDE/BID sans pour autant calculer les ESP, ESSG, ESC et EST. Elle propose une mesure directe des dépenses agricoles dénommée « Dépenses publiques de soutien à l'agriculture et à l'alimentation ». Toutefois, la typologie utilisée dans le calcul de ces dépenses (graphique 2), reste de sorte à pouvoir établir indirectement des correspondances avec les parts budgétaires de l'EST. Cela à travers les composantes budgétaires des indicateurs qui la composent (ESP, ESC et ESSG). De ce fait, pour obtenir les DPAA ici, les parts budgétaires des indicateurs ESP, ESC et ESSG de l'OCDE sont identifiés ; puis leurs équivalents sont recherchés dans la typologie MAFAP, en adoptant la démarche suivante.

- D'abord, considérons l'**estimation du soutien aux producteurs (ESP)**.

Selon l'OCDE, il estime « la valeur monétaire annuelle des transferts bruts des consommateurs et des contribuables au titre du soutien aux producteurs agricoles, au départ de l'exploitation, découlant des mesures de soutien à l'agriculture, quels que soient leur nature, leurs objectifs ou leurs incidences sur la production ou le revenu agricoles ». Elle se compose de soutien des prix du marché et de **transferts budgétaires aux producteurs (i)**. Ces transferts budgétaires sont des

paiements budgétaires destinés aux producteurs à titre individuel et sont octroyés sur des critères de production, d'usage d'intrants, de superficie (S), de nombre d'animaux (Na), de recette (Rec) et de revenu (Rev). Plus spécifiquement dans le manuel de l'ESP, il s'agit des catégories suivantes :

- **A2. Paiements au titre de la production ;**
- **B. Paiements au titre de l'utilisation d'intrants** (B.1 Utilisation d'intrants variables, B.2 Formation de capital fixe, B3. Services utilisés sur l'exploitation) ;
- **C. Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise ;**
- **D. Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise ;**
- **E. Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative ;**
- **F. Paiements selon des critères non liés à des produits de base ;**
- **G. Paiements divers** (n'ayant pu être classifiés de manière plus précise faute d'information disponible).

La somme des transferts budgétaires considérés dans le calcul de l'ESP équivaut à la catégorie « **1.1.1 Paiements aux producteurs** » de la classification MAFAP ([MAFAP, p.12](#)). Les paiements aux producteurs sont eux constitués de **subventions à la production (A)**, de **subventions aux intrants** (B1. Intrants variables, B2. Capital et équipement, B3. Services à la ferme), du **soutien au revenu des producteurs (C)** et d'éventuels autres **paiements aux producteurs (D)** pour lesquels l'insuffisance d'informations ne permet pas une catégorisation. La correspondance est donc comme suit :

A, B (MAFAP) = A2, B (ESP),

C (MAFAP) = C+D+E+F (ESP) et

D (MAFAP) = G (ESP).

Ce qui permet d'écrire d'abord l'équivalence suivante :

Transferts budgétaires aux producteurs (i) = A2+B+C+D+E+F+G (ESP) = A+B+C+D (MAFAP).

Puis à cette équivalence, est ajoutée une catégorie supplémentaire comptabilisée dans la méthodologie du MAFAP. Il s'agit de la catégorie « **1.1.3 paiements aux fournisseurs d'intrants** » qui constitue une forme de transferts indirects aux producteurs ou à la production. Ainsi l'équivalence est réécrite comme suit :

(i) = A2+B+C+D+E+F+G (ESP) = A+B+C+D (MAFAP) + 1.1.3 paiements aux fournisseurs d'intrants, avec (i) renommé Transferts budgétaires à la production.

- Ensuite, concernant l'**Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)**.

L'ESC, selon l'OCDE, mesure « la valeur monétaire annuelle des transferts bruts, au départ de l'exploitation, des (aux) consommateurs de produits agricoles découlant des mesures de soutien à l'agriculture, indépendamment de leur nature, de leurs objectifs ou de leurs incidences sur la consommation de produits agricoles ». Il comprend des transferts au titre du marché en

direction/provenance des consommateurs et des **transferts budgétaires aux consommateurs (ii)**. Ici la part budgétaire de l'ESC peut alors être déduite. Elle fait référence à la catégorie « P. Transferts des contribuables aux consommateurs (TCC) » du manuel de l'ESP (chapitre 7, p.131). Il s'agit de subventions à la consommation et de transferts budgétaires aux premiers consommateurs de produits agricoles de bases (transformateurs, commerçants,) en compensation de la hausse des prix d'achat induits par les mesures de soutien de prix aux producteurs. Par définition, elles correspondent aux catégories « **1.1.2 et 1.1.4 à 1.1.6² : paiements aux consommateurs, transformateurs, commerçants et transporteurs** » de la typologie des dépenses agricoles du MAFAP.

Par conséquent, l'équivalence entre les transferts budgétaires aux consommateurs calculés par le MAFAP et l'OCDE peut s'écrire comme suit :

Transferts budgétaires aux consommateurs (ii) = P(ESC) = \sum 1.1.2 et 1.1.4 à 1.1.6 (MAFAP).

(ii) est renommé Transferts budgétaires à la consommation.

- Enfin, considérons l'**Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)**.

L'ESSG mesure « la valeur monétaire annuelle des transferts bruts découlant des mesures qui créent des conditions propices au secteur agricole primaire, grâce au développement de services, institutions et infrastructures, privés ou publics, quels que soient leurs objectifs et leurs incidences sur la production et le revenu agricoles, ou sur la consommation de produits agricoles ». Il s'agit de **dépenses budgétaires dont l'agriculture primaire est le principal bénéficiaire**. Ces dépenses budgétaires considérées dans l'ESSG se rapportent aux catégories suivantes du manuel de l'ESP :

- **H. Système de connaissances et d'innovation agricoles** (H.1 Création de connaissances agricoles ; H.2 Transfert de connaissances agricoles) ;
- **I. Inspection et contrôle** (I.1 Sécurité et inspection des produits agricoles, I.2 Lutte contre les parasites et les maladies, I.3 Contrôle des intrants) ;
- **J. Développement et entretien des infrastructures** (J.1 Infrastructures hydrauliques, J.2 Stockage, commercialisation et autres infrastructures physiques, J.3 Infrastructure institutionnelle, J.4 Restructuration des exploitations agricoles) ;
- **K. Commercialisation et promotion** (K.1 Programmes collectifs de transformation et commercialisation, K.2 Promotion des produits agricoles) ;
- **L. Stockage public** ;
- **M. Divers.**

² Ces sections sont des ajouts de la méthodologie MAFAP et n'ont pas d'équivalent dans la méthodologie de l'OCDE. Elles ont été ajoutées pour tenir compte des spécificités des mesures de soutien dans les pays en développement, mais dans les faits, peu de transferts sont dirigés vers ces catégories d'agents.

Les dépenses budgétaires de l'ESSG peuvent donc être considérées comme des services ciblant collectivement et spécifiquement le secteur agricole. Dans la typologie des dépenses agricoles du MAFAP, elles correspondent à la catégorie « **1.2 Soutien général au secteur** ». Le soutien général est constitutif de tous les décaissements budgétaires consacrés à **la recherche agricole (I)**, à **l'assistance technique (J)**, à **la formation (K)**, à **la vulgarisation et au transfert de technologie (L)**, à **l'inspection (M)**, aux **infrastructures agricoles (N)**, aux **stockages publics (O)**, à **la commercialisation (P)** et aux **autres formes de soutien(Q)** n'ayant pu être classifié de manière plus précise faute d'information disponible. Toutefois dans la typologie MAFAP, il existe une autre catégorie pouvant être considérée dans l'équivalence avec l'ESSG. Cette catégorie constitue une autre spécificité des pays en développement et se compose de dépenses budgétaires bénéficiant au monde rural. Il s'agit de la catégorie « **2. Dépenses en faveur de l'agriculture**³ » composée de dépenses **d'éducation rurale (R)**, de **santé rurale (S)**, **d'infrastructures rurales (T)** et **d'autres soutiens (U)** dans le milieu rural. Nous considérons qu'elles contribuent de manière indirecte au développement de l'agriculture, étant donné que la majeure partie de la population rurale travaille dans le secteur agricole, ce qui n'est plus forcément le cas dans les pays développés⁴.

L'équivalence peut donc s'écrire comme suit :

(iii) = ESSG = 1.2 Soutien général au secteur + 2. Dépenses en faveur de l'agriculture (MAFAP)

(iii) = $\sum H \text{ à } M$ (ESSG) = $\sum I \text{ à } U$ (MAFAP). Ici également, en raison des mesures spécifiques au MAFAP, (iii) est renommé **Services collectifs pour le développement agricole**.

³ Elles ont été ajoutées pour tenir compte des spécificités du soutien dans les pays en développement. Ces mesures pouvant être considérées comme du soutien en faveur ou indirect à l'agriculture pèsent en général plus lourd dans les budgets que les dépenses spécifiquement agricoles.

⁴ Il convient de noter la présence de dépenses rurales dans certains pays couverts par l'OCDE/BID. Toutefois, elles ne sont pas répertoriées dans une catégorie spécifique comme pour les pays du MAFAP. Suivant les pays, elles sont en général incluses directement dans les catégories **B** (Paiements au titre de l'utilisation d'intrants), **ESSG** (Estimation du soutien aux services d'intérêt général) et plus rarement dans les catégories **C** (Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise), **E** (Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative) et **F** (Paiements selon des critères non liés à des produits de base).

En conclusion, l'indicateur de DPAA de l'Observatoire de FARM est calculé comme indiqué dans l'encadré suivant.

Dépenses publiques de soutien à l'agriculture et à l'alimentation : construction d'un indicateur comparable (synthèse)

En résumé, l'indicateur **Dépenses publiques de soutien à l'agriculture et à l'alimentation (DPAA)** est construit grâce aux équivalences entre les parts budgétaires des indicateurs OCDE/BID (ESP, ESC, ESSG) et les éléments de la typologie des dépenses agricoles du MAFAP (voir annexe 1).

$$\text{DPAA} = \text{(i)} + \text{(ii)} + \text{(iii)}, \text{ avec}$$

(i) Transferts budgétaires à la production = A2+B+C+D+E+F+G (ESP) = A+B+C+D+ 1.1.3 paiements aux fournisseurs d'intrants (MAFAP) ;

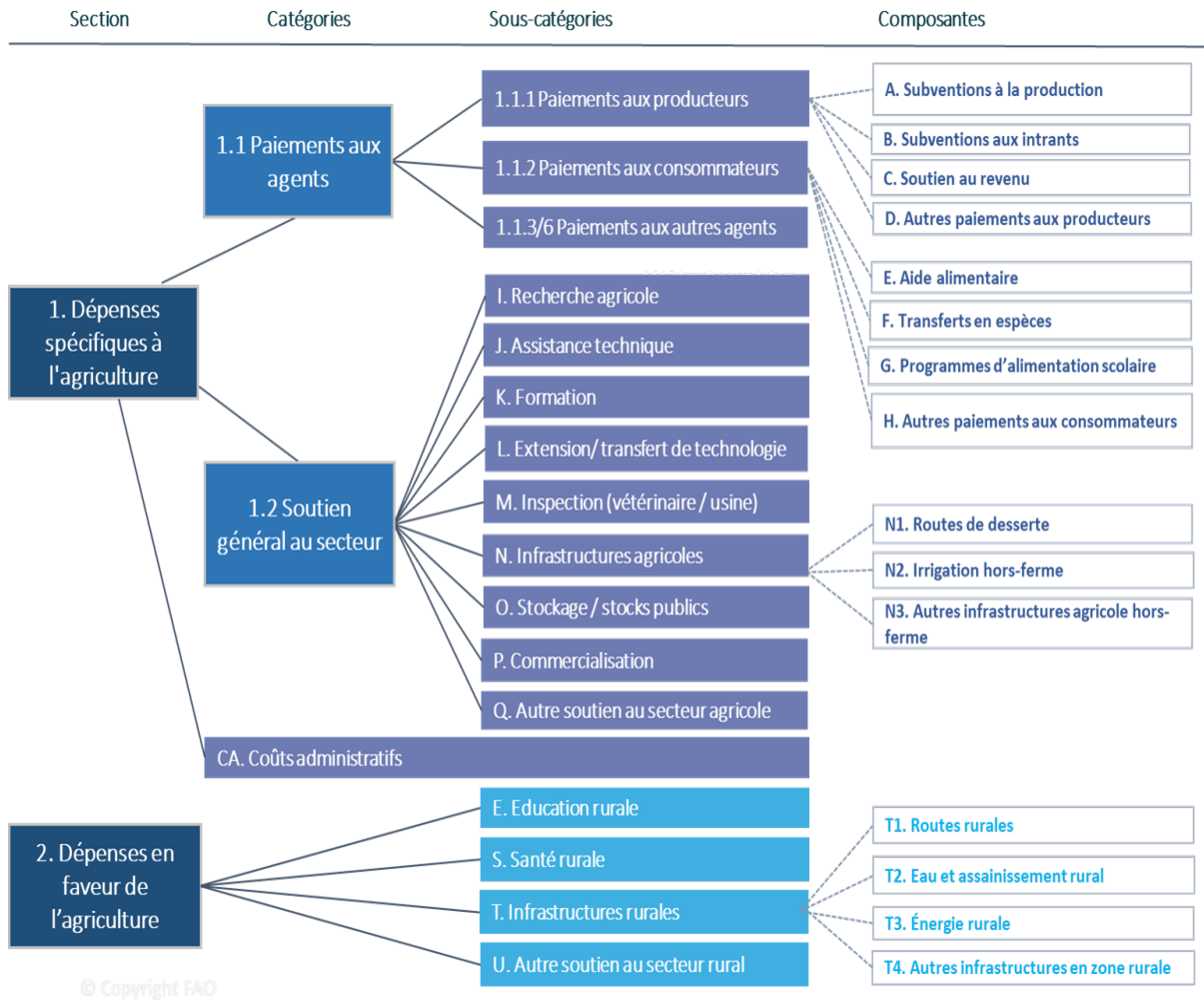
(ii) Transferts budgétaires à la consommation = P(ESC) = \sum 1.1.2 et 1.1.4 à 1.1.6 (MAFAP);

(iii) Services collectifs pour le développement agricole = \sum H à M (ESSG) = \sum I à U (MAFAP).

Dépenses publiques de soutien à l'agriculture et à l'alimentation (DPAA) font la somme des trois composantes.

Graphique 2 : Système de classification et de mesure du soutien à l'agriculture du MAFAP

Source : Baborska, R., Cathala, P. et Vissoh, S. (2020).



© Copyright FAO

3. Le soutien des prix du marché (SPM)

Le soutien des prix du marché (SPM) est défini comme la « valeur monétaire annuelle des transferts bruts des consommateurs et des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures créant un écart entre les prix intérieurs et les prix à la frontière d'un produit agricole donné, mesurés au départ de l'exploitation » (OCDE, 2019). Cet indicateur est calculé par l'OCDE et estime les **transferts à destination des producteurs résultant des politiques qui influent sur les prix d'un produit sur le marché intérieur**.

Plusieurs mesures de politiques agricoles peuvent influencer sur les prix d'un produit sur le marché intérieur. Il peut s'agir entre autres de **mesures aux frontières** (les droits de douane, les subventions et taxes à l'exportation ou encore les contingents d'importation et d'exportation) ou de **mesures non tarifaires** (réglementations sanitaires ou environnementales). Le plus souvent, ces politiques modifiant les prix intérieurs des produits ont pour conséquence de créer un **écart positif ou négatif par rapport au prix à la frontière** (prix mondial). Cet écart est appelé par l'OCDE, le « Différentiel des prix du marché (DPM)⁵ » (voir le chapitre 4 du manuel de l'ESP) et a des implications à la fois pour les producteurs et les consommateurs, mais aussi pour les contribuables.

Pour un produit donné, **lorsque le DPM est positif**, cela signifie que le prix fixé par l'État d'un bien produit localement est supérieur au prix payé sur les marchés internationaux. Les mesures qui contribuent à créer ce différentiel constituent un **soutien à la production nationale**. **Les producteurs perçoivent un transfert financier de la part des consommateurs** lorsque ces derniers achètent la part de production nationale de ce produit. **Les parts importées du produit font l'objet de taxes qui se traduisent par des recettes fiscales** pour l'État et sont **payées aux frais des consommateurs**. Dans le cas de l'exportation du produit, les producteurs perçoivent également un avantage qui résulte des **coûts supportés pour soutenir l'exportation** du dit produit (*via* par exemple des subventions aux exportations).

En revanche **lorsque le DPM est négatif**, la mesure produit l'effet inverse. Elle réduit les prix intérieurs qui se retrouvent inférieurs par rapport au prix mondial. Dans cette situation, la mesure agit comme une **taxation aux producteurs**, décourageant ainsi la production. Les consommateurs bénéficient de transfert en provenance des producteurs, car ils doivent vendre leur produit moins cher que le prix payé sur les marchés internationaux, mais aussi en provenance du contribuable *via* les subventions payées pour le cas d'importation du produit. Lorsque le bien est exporté, la mesure qui contribue à fixer un prix plus faible payé aux producteurs nationaux donne aussi lieu à des transferts des producteurs au contribuable sous la forme de taxes prélevées à l'exportation.

Ainsi pour chaque production, l'estimation du Soutien des prix du marché correspond à la **valeur du DPM multiplié par les quantités de la production considérée**. Pour plus d'informations sur le calcul du SPM, consulter le manuel de l'ESP (chapitre 4, p64). Dans l'état actuel de ce que propose

⁵ Voir le chapitre 4 du manuel de l'ESP

l'Observatoire de FARM, **le SPM est seulement disponible pour les pays pour lesquels l'OCDE et la BID les calculent.** Nous travaillons à constituer une mesure équivalente pour les pays du MAFAP à partir d'autres sources données.

4. Le soutien total à l'agriculture et l'alimentation

Le soutien total à l'agriculture et l'alimentation représente la somme des soutiens des prix du marché (SPM) et des dépenses publiques de soutien à l'agriculture et à l'alimentation (DPAA). Il correspond à l'estimation du soutien total calculée par l'OCDE et la BID qui constitue la « valeur monétaire annuelle de tous les transferts bruts des contribuables et des consommateurs découlant des mesures de soutien au secteur agricole, déduction faite des recettes budgétaires associées, quels que soient leurs objectifs et leurs incidences sur la production et le revenu agricoles, ou sur la consommation de produits agricoles » (OCDE, 2019). Ce soutien total n'est cependant pas disponible pour l'échantillon des pays de la base du MAFAP, car les données sur les soutiens des prix du marché (SPM) de ces pays n'ont pas encore été calculées.

5. Références





Baborska, R., Cathala, P. et Vissoh, S. (2020). Analyse des dépenses publiques en soutien à l'agriculture et l'alimentation au Bénin, 2008-2018. Série de notes techniques, FAO-SAPAA (Suivi et Analyse des Politiques Agricoles et alimentaires), FAO, Rome, Italie.


Ghins, L., Ilicic-Komorowska, J., Mas Aparisi, A (2013). Guides méthodologiques de mise en œuvre du SPAAA : Volume II. Analyse des dépenses publiques pour l'alimentation et l'agriculture. Notes techniques du SPAAA, FAO, Rome, Italie.

OCDE (2016). OECD's Producer Support Estimate and Related Indicators of Agriculture Support: Concepts, Calculations, Interpretation and Use (The PSE Manual), Trade and Agriculture Directorate, Editions OCDE, Paris.

OCDE (2019). Politiques agricoles : suivi et évaluation 2019. Editions OCDE, Paris.

Annexe : Synthèse méthodologique de la construction de l'indicateur des Dépenses publiques de soutien à l'agriculture et à l'alimentation (DPAA)

| Méthodologie MAFAP | | Méthodologie OCDE/BID | Dépenses publiques de soutien à l'agriculture et à l'alimentation (DPAA) |
|--|---|--|--|
| 1.1.1 Paiements aux producteurs |  | Composante budgétaire de l'ESP | (i) Transferts budgétaires à la production |
| A. Subventions à la production | | A.2 Paiements au titre de la production | |
| B. Subventions aux intrants | | B. Paiements au titre de l'utilisation d'intrants | |
| B1. Intrants variables | | B.1 Utilisation d'intrants variables | |
| B2. Capital et équipement | | B.2 Formation de capital fixe | |
| B3. Services à la ferme | | B3. Services utilisés sur l'exploitation | |
| C. Soutien au revenu | | C. Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise D. Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise E. Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative F. Paiements selon des critères non liés à des produits de base | |
| D. Autres paiements aux producteurs | G. Paiements divers | | |
| 1.1.3 Paiements aux fournisseurs d'intrants | |  | |
| 1.1.2 Paiements aux consommateurs |  | Composante budgétaire de l'ESC | (ii) Transferts budgétaires à la consommation |
| 1.1.4 Transformateurs | | | |
| 1.1.5 Commerçants | | | |
| 1.1.6 Transporteurs | | | |
| 1.2 Soutien général au secteur |  | Composante budgétaire de l'ESSG | |
| I. Recherche agricole | | H. Système de connaissances et d'innovation agricoles | |
| J. Assistance technique | | | |

| | | | |
|---|--|---|---|
| K. Formation | | H.1 Création de connaissances agricoles H.2 Transfert de connaissances agricoles | (iii) Services collectifs pour le développement agricole |
| L. Vulgarisation et transfert de technologie | | | |
| M. Inspection | | I. Inspection et contrôle | |
| | | I.1 Sécurité et inspection des produits agricoles | |
| | | I.2 Lutte contre les parasites et les maladies | |
| | | I.3 Contrôle des intrants | |
| N. Infrastructures agricoles | | J. Développement et entretien des infrastructures | |
| | | J.1 Infrastructures hydrauliques | |
| | | J.2 Stockage, commercialisation et autres infrastructures physiques | |
| | | J.3 Infrastructure institutionnelle | |
| | | J.4 Restructuration des exploitations agricoles | |
| P. Commercialisation | | K. Commercialisation et promotion | |
| | | K.1 Programmes collectifs de transformation et commercialisation | |
| | | K.2 Promotion des produits agricoles | |
| O. Stockage/stocks publics | | L. Stockage public | |
| Q. Autre soutien au secteur agricole | | M. Divers | |
| 2. Dépenses en faveur de l'agriculture |  | | |
| R. Education rurale | | | |
| S. Santé rurale | | | |
| T. Infrastructures rurales | | | |
| U. Autre soutien au secteur rural | | | |

Note méthodologique
Observatoire mondial du soutien à l'agriculture et à l'alimentation

© Fondation FARM - Novembre 2022